



**PRÉFÈTE
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Restriction en situation de sécheresse

CRISE

Mesures de restriction des usages de l'eau

ARROSAGE



Pelouses



Jardins potagers
Interdiction entre 9h et 20h



Massifs fleuris, jardinières,
fleurs en pot

NETTOYAGE



Lavage des véhicules en station



Lavage des véhicules à domicile



Nettoyage des façades,
toitures, trottoirs et autres
surfaces imperméabilisées

REMPLISSAGE / VIDANGE



Remplissage et vidange
des piscines



Remplissage et vidange des
plans d'eau

AGRICULTURE



Irrigation des cultures par
aspersion



L'abreuvement des animaux
domestiques



Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet :
<https://vigieau.gouv.fr/>



Autorisé



Autorisé sous conditions



Interdit

